

## 1/4 FINALES CADET(TE)S

### RAPPEL

Les licenciés ayant participé au championnat de France cadet(te)s de l'année n-1 accèderont automatiquement à la liste des ayants-droit pour les demi-finales cadet(te)s de l'année « n ». C'est la fédération qui se charge de les inscrire sur cette liste.

Il appartiendra ensuite à chaque club d'inscrire le licencié à la demi-finale de son choix.

Dans la mesure où le licencié décide tout de même de participer à l'un des quarts de finales prévus sur le territoire du Grand Est, il perd le bénéfice des droits décrits ci-dessus.

**Antenne de Metz**  
12 route de Woippy  
57050 Metz  
03.87.32.61.17

**Antenne de Tomblaine**  
13 rue Jean Moulin  
54510 Tomblaine  
03.83.18.87.64

**Antenne de Strasbourg**  
4 rue Jean Mentelin  
67035 Strasbourg Cedex  
03.88.26.94.11



**Grand Est**  
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LOIRAINS



Crédit Mutuel